**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2023**

***Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire***

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

**Séance ordinaire du 24 juillet 2023**

**Date de la convocation :** 18 juillet 2023

**MEMBRES PRESENTS :**

Mr Gilbert VONAU (Maire) – Mmes - Marie Josée MEYER - Aurélie STEHLIN - - - Jessika MACCARI – MM Roger CANE - Jean GRAFF - - François RINALDI

**Absents excusés :** MmesMaria PEDRO - Lydie ORMANCEY-TANCREDI - Rose CESAR – M. Mathieu BINTZ

**Le secrétaire de séance :** Mme Marie Josée MEYER

**ORDRE DU JOUR :**

**1) Approbation du Compte rendu de la séance du 26 juin 2023.**

**2) Désignation du secrétaire de séance.**

**3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence.**

**4) COM COM Centre Haut-Rhin,** *Présentation du**Rapport annuel d’activité 2022.*

**5) COM COM Centre Haut-Rhin,** *Présentation du**Rapport annuel**sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.*

**6) ADAUHR,** *Présentation du**Rapport annuel d’activité 2022.*

**7) Retraite,** *Suite au départ en retraite d’un salarié fixer la prime de départ et la compensation financière pour le matériel d’occasion qu’il propose de nous céder.*

**8) OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUE sur parkings de l’ESPACE HORIZONS,** *Explication sur l’évolution législative, présentation d’une offre, délibération et décision.*

**9) Chasse 2024/2033,**

**a)** *Examen d’une demande de réservation privée, délibération et décision.*

**b***) Répartition du produit de la chasse, indemnités versées au secrétaire et au trésorier de la commune, décision.*

**c)** *Refacturation des frais liés à la gestion de la chasse communale, décision.*

**10) Lotissement « Clos de la Chapelle », convention de rétrocession de la voirie,**  *Explication et autorisation de signature de ladite convention.*

**11) INTERCOMMUNALITE**, *compte rendu des décisions prises*

*Réunion* ***COM COM du 29/6 et 19/7, SIS du 3/7.***

**12) Divers**

**POINT N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2023**

Le procès-verbal du 26 juin 2023 est approuvé à l’unanimité.

# POINT N° 2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne à l’unanimité Madame Marie Josée MEYER, comme secrétaire de séance.

# POINT N° 3 – COMPTE RENDU SUR UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES

Monsieur le Maire donne la liste des arrêtés signés depuis le dernier conseil municipal.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 26 | 28/06/2023 | BREZAC | feux d'artifices 09/09/2023 |
| 27 | 10/07/2023 | ANNEAU DU RHIN | feux d'artifices du 14/7/23 |
| 28 | 18/07/2023 | particulier | Chiens catégorisés - Tyson |
| 29 | 18/07/2023 | Particulier | Chiens catégorisés - Orwinn |
| 30 | 18/07/2023 | SCOT | Délégations de signatures |

**POINT N°4 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN (CCCHR) – Présentation du rapport d’activités 2022**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d’activités 2022 de la CCCHR. Aucune remarque du conseil municipal qui en prend acte.

Le document est disponible sur le site de la commune, biltzheim.fr, et sur le site de la CCCHR.

**POINT N°5 –COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN (CCCHR) – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2022 de la CCCHR., aucune remarque n’est formulée. Les membres du conseil municipal en prennent acte.

Ce document est également disponible sur le site de la commune, biltzheim.fr, et sur le site de la CCCHR.

**POINT N°6 – ADAUHR – Présentation du rapport d’activités 2022**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d’activités 2022 de l’ADAUHR. Aucune remarque du conseil municipal qui en prend acte.

Le document est disponible sur le site de la commune, biltzheim.fr, et sur le site de l’ADAUHR.

**POINT N° 7 – RETRAITE – COMPENSATION FINANCIERE POUR CESSION DE MATERIEL SUITE AU DEPART EN RETRAITE DE M. DISCH**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur DISCH est parti atteint par la limite d’âge, après 7 mandats électifs et 3 ans comme employé communal.

Lors de son engagement électif, plusieurs outils, notamment des clés (plates, à œil, à griffe, à mollettes et à pipe), ainsi qu’une pompe à graisse et une scie sauteuse électrique, ont été prêtées à la commune et laissées à l’atelier. La valeur de ces outils est estimée à 150 €, valeur de rachat de ce matériel.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l’unanimité des membres présents :

* D’établir un bon d’achat de 150 € pour le rachat du matériel
* de tenir compte de la délibération du 26 juin 2023 concernant les années de mandats électifs et les années d’employé communal pour établir un bon d’achat, selon le souhait de M. DISCH.

**POINT N° 8 – OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES SUR LES PARKINGS DE L’ESPACE HORIZONS**

Monsieur le MAIRE, informe que, suite au choix du prestataire pour l’aménagement de l’ombrière photovoltaïque à BILTZHEIM, il convient de signer un bail emphytéotique, avec promesse de bail dans un premier temps, aux conditions suivantes sous condition suspensive que le bénéficiaire obtienne les autorisations nécessaires à la réalisation de ce projet d’ombrière photovoltaïque

Le prestataire avec qui la proposition sera signée sera : La société TRYBA ENERGY, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est au ZA Le Bosquet – Rue de la Lisière 67580 Mertzwiller, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 521 164 723, représentée par son Directeur Général Délégué, Monsieur Mathieu FOERDERER, dûment habilité aux fins des présentes ou toute autre société qu’elle pourra se substituer,

Le terrain mis à disposition par la commune de BILTZHEIM permettra l’implantation, l’exploitation et l’entretien par le bénéficiaire du projet. Il est référencé **Section 23, parcelle n° 156 d’une contenance de 5000 m².**

La commune s’engage à conférer au bénéficiaire toutes les servitudes de passage de réseaux nécessaires au raccordement ENEDIS sur cette parcelle et s’engage à lui laisser donner libre accès à la parcelle définie ci-dessus pour la construction et l’exploitation de la centrale ;

* Dans un premier temps, promesse de bail d’une période de 3 ans pouvant être prorogée annuellement de façon tacite pour une durée maximum de 2 ans
* A défaut de levé d’option par le bénéficiaire, la promesse sera automatiquement caduque
* Si le bénéficiaire lève l’option, un bail emphytéotique sera régularisé devant le notaire pour une période de 30 ans minimum reconductible sans excéder au total la durée maximale fixée par l’article  L451-1 du code rural

Le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents :

* APPROUVE le projet de pose d’ombrières photovoltaïques sur les deux parkings de l’Espace Horizons.
* AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite promesse de bail emphytéotique, et tous les actes et pièces nécessaires à l’exécution de ce projet.

**POINT N° 9A – CHASSE – EXAMEN D’UNE DEMANDE DE RESERVATION PRIVEE**

Monsieur le Maire indique avoir réceptionné un courrier de demande d’une réservation privée de la part de l’ANNEAU DU RHIN.

Monsieur le Maire rappelle que la contenance de cette réservation est supérieure à 25 hectares d’un seul tenant et donc permet au propriétaire de conserver le droit de chasse sur ses terrains.

Avant de quitter la séance pour permettre la délibération des membres, Monsieur RINALDI rajoute que la réservation de la chasse lui permettra d’obtenir des bracelets directement, il n’aura plus à passer par le locataire de chasse.

Après en avoir délibéré, les six membres du Conseil Municipal décident à l’unanimité des membres présents d’accepter cette réservation privée.

**POINT N° 9B – REPARTITION DU PRODUIT DE LA CHASSE - INDEMNITES SECRETAIRE ET TRESORIER**

Par délibération du 23 mai 2023, le conseil municipal a décidé que le produit de la chasse sera reversé aux propriétaires durant toute la durée du bail pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033, au prorata de la superficie de leur(s) terrain(s).

Sur la base d’une directive de la Trésorerie Générale du Haut-Rhin datant de 1963, toujours applicable à ce jour, le montant des indemnités est calculé exclusivement sur la part revenant aux propriétaires selon les modalités ci-après :

Pour la part revenant à la Secrétaire de Mairie, Madame Christelle OHRESSER, chargée de la gestion de la chasse sur le ban communal de Biltzheim :

* 4 % sur le montant des recettes,

Pour la part revenant au trésorier municipal du Service de Gestion Comptable de Guebwiller :

* 2 % sur le montant des recettes,
* 2 % sur le montant des dépenses.

Cette délibération devra être avalisée par l’assemblée délibérante à l’issue du renouvellement du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, confirme l’attribution des indemnités à verser à la secrétaire de Mairie et au Trésorier de la commune sur la base des dispositions réglementaires en vigueur.

**POINT N° 9C – REFACTURATION DES FRAIS LIES A LA GESTION DE LA CHASSE COMMUNALE**

Par délibération du 23 mai 2023, le conseil municipal a décidé que le produit de la chasse sera reversé aux propriétaires durant toute la durée du bail pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033, au prorata de la superficie de leur(s) terrain(s).

Considérant que la gestion de la chasse et le renseignement des usagers entraine des frais annuels pour la commune (maintenance)

Considérant que les modifications de présentation des fichiers imposés par les trésoreries nécessitent un logiciel (licence)

Il est proposé de refacturer pour le restant de la durée de location, soit jusqu’en 2032 inclus, le coût des frais de gestion estimé annuellement à 300 € HT, via le Service de Gestion Comptable de Guebwiller pour le déduire du montant du produit encaissé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, valide la refacturation pour le restant de la durée de location, soit jusqu’en 2032 inclus, le coût des frais de gestion estimé annuellement à 300 € HT via le Service de Gestion Comptable de Guebwiller pour le déduire du montant du produit encaissé.

**POINT N° 10 – LOTISSEMENT ‘CLOS DE LA CHAPELLE’ – Convention de rétrocession de la voirie**

Monsieur le Maire rappelle qu’un lotissement va prochainement se construire rue Principale, et sera dénommé ‘ Le Clos de la Chapelle’.

Vu le Code de l’urbanisme,

Considérant qu’un permis d’aménager a été délivré le 28 novembre 2022, avec un modificatif au 12 juin 2023 à la société LTA (Lotissement Terre d’Alsace) pour la réalisation de 13 lots à bâtir desservis par des équipements communs (voirie, trottoirs, éclairage, réseaux divers, réseaux d’assainissement, places de stationnement),

Considérant qu’il a été convenu entre LTA et la commune de Biltzheim, la conclusion d’une convention de rétrocession gratuitement desdits équipements dans le domaine public communal, une fois les travaux achevés, comme le prévoit l’article R.431-24 du code de l’urbanisme,

Considérant qu’il convient d’autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents :

* APPROUVE le projet de convention de rétrocession des équipements communs du lotissement (voirie, trottoirs, éclairage, réseaux divers, réseaux d’assainissement, places de stationnement).
* AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels.
* AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à l’exécution de cette convention.

**Point 11 - INTERCOMMUNALITE**

Monsieur le Maire informe des différentes réunions :

Les deux réunions de la CCCHR (Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin) des 29 juin et 19 juillet. (consultable sur le site de la CCCHR) et de la réunion du Syndicat Intercommunal Scolaire du 3 juillet.

**Point 12 - DIVERS**

Monsieur le Maire propose un tour de table :

Madame MEYER indique des thuyas sont trop imposants au 2 rue du Gehren.

Monsieur CANE signale un chien en liberté dans la rue des Bleuets et une voiture mal garée. Un signalement sera fait à la Brigade Verte.

Madame GASPER a noté que la hotte de la salle Espace Horizons ne fonctionne plus.

Et des déchets sauvages ont été signalés à la Brigade Verte près du canal.

Monsieur le Maire informe :

* L’état d’avancement de la demande de subventions pour l’extension de la mairie.
* Et l’état d’avancement des travaux pour le remplacement des luminaires par de la led.
* Débriefing de la réunion de la réserve citoyenne du 27 juin.
* Les dates pour les prochains conseils municipaux.
* L’embauche du personnel ‘Jeunes’ pour l’été 2023 n’a pas été concluant, par manque de personnel encadrant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance se clôture à 22h10

**Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM**

**de la séance du 24 juillet 2023 – ORDRE DU JOUR**

**1) Approbation du Compte rendu de la séance du 26 juin 2023.**

**2) Désignation du secrétaire de séance.**

**3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence.**

**4) COM COM Centre Haut-Rhin,** *Présentation du**Rapport annuel d’activité 2022.*

**5) COM COM Centre Haut-Rhin,** *Présentation du**Rapport annuel**sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.*

**6) ADAUHR,** *Présentation du**Rapport annuel d’activité 2022.*

**7) Retraite,** *Suite au départ en retraite d’un salarié fixer la prime de départ et la compensation financière pour le matériel d’occasion qu’il propose de nous céder.*

**8) OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUE sur parkings de l’ESPACE HORIZONS,** *Explication sur l’évolution législative, présentation d’une offre, délibération et décision.*

**9) Chasse 2024/2033,**

**a)** *Examen d’une demande de réservation privée, délibération et décision.*

**b***) Répartition du produit de la chasse, indemnités versées au secrétaire et au trésorier de la commune, décision.*

**c)** *Refacturation des frais liés à la gestion de la chasse communale, décision.*

**10) Lotissement « Clos de la Chapelle », convention de rétrocession de la voirie,**  *Explication et autorisation de signature de ladite convention.*

**11) INTERCOMMUNALITE**, *compte rendu des décisions prises*

*Réunion* ***COM COM du 29/6 et 19/7, SIS du 3/7.***

**12) Divers**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom et prénom** | **Qualité** | **Signature** | **Procuration** |
| VONAU Gilbert | Maire |  |  |
| MEYER Marie-  Josée | 1er adjoint |  |  |
| GASPER Aurélie | 2ème adjoint |  |  |
| PEDRO Maria | Conseiller municipal | Excusée |  |
| ORMANCEY-  TANCREDI Lydie | Conseiller municipal | Excusée |  |
| CESAR Rose | Conseiller municipal | Excusée |  |
| MACCARI Jessika | Conseiller municipal |  |  |
| CANE Roger | Conseiller municipal |  |  |
| GRAFF Jean | Conseiller municipal |  |  |
| BINTZ Mathieu | Conseiller municipal | Excusé |  |
| RINALDI François | Conseiller municipal |  |  |